

COMMUNE DE VERSAUGUES

COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU VENDREDI 13 FEVRIER 2009

Le conseil municipal de Versaugues, dûment convoqué en date du 5 février 2009, s'est réuni le Vendredi 13 février 2009 à Vingt heures, à la Mairie de VERSAUGUES, sous la présidence de Monsieur Gilles FARNIER, Maire.

Présents :

- *Monsieur FARNIER Gilles, Maire*
- *Monsieur DEVERCHERE Régis et Madame ANDRE Annie, Adjoint*
- *Messieurs ACCARY Louis - BERLAND Patrick — BORDE Armand – DAVID Ludovic – DESCHAINTE Michel – Mesdames DARIEN Eveline et KRZEMINSKI Nathalie, Conseillers Municipaux.*

Absents excusés et représentés :

- *Monsieur CHATELLIER Jean-François, donnant pouvoir à Madame Eveline DARIEN*

Monsieur Patrick BERLAND est nommé secrétaire de séance

Monsieur le Maire, après une visite du chantier de la Salle Communale, ouvre la séance à Vingt heures et procède à l'appel des présents.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

à l'unanimité des membres présents et représentés :

1°) – **APPROUVE** le compte-rendu de la précédente séance en date du 3 octobre 2008.

2°) – **SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2009**

DECIDE d'allouer, pour l'année 2009, les subventions de fonctionnement suivantes :

- Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) de Saint Yan	120 €
- ARPAGH de Charolles	50 €
- ARPA de MABLY	50 €
- Association Sportive du Foyer Rural (ASFR) - Montceaux l'Etoile	50 €
- Foyer Rural - Montceaux l'Etoile	50 €
- Papillons Blancs - Paray Le Monial	50 €
- Service Remplacement Agricole - secteur masculin	80 €
- Association Maison Saint-Vincent de Paul de Paray-le-Monial	50 €
- Restaurant scolaire - Saint Yan	200 €
- Lycée agricole privé E. Gautier « RESSINS » de Nandax (Loire)	50 €
- Communauté de Communes du Pays de Gueugnon	50 €

TOTAL = 800 €

3°) – SYDESL

PREND connaissance du projet de remplacement en matière d'éclairage public concernant l'école pour un montant de 660,00 HT (Part communale),

ADOPTÉ le projet présenté par le SYDESL et **AUTORISE** le Maire à modifier le contrat de fournitures en conséquence.

4°) - VACATIONS FUNERAIRES

Suite à une modification de la législation funéraire intervenue fin décembre 2008, le conseil municipal doit fixer le taux applicable sur la commune, dans le respect du plancher et plafond fixés. A l'unanimité le Conseil Municipal **FIXE** et **APPROUVE** le montant de **25 €** par vacation funéraire.

5°) - CONTRAT DE GROUPE D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES DU PERSONNEL TERRITORIAL

Le Conseil Municipal **CHARGE** le Centre de Gestion de la Fonction Publique de souscrire une convention des risques statutaires du personnel communal et **AUTORISE** le Maire à signer cette convention.

6°) - SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire fait part au Conseil de diverses informations sur les points suivants, à savoir :

Des devis ont été demandés à plusieurs fournisseurs pour le matériel d'équipement de la future salle (tables, chaises, chariots). Trois entreprises sont prêtes à présenter des échantillons.

D'autres devis ont été établis pour l'éclairage extérieur, la vaisselle, un lave-vaisselle, un podium, une auto-laveuse, la sonorisation de la salle communale. Les montants donnés serviront à l'établissement du budget 2009. Le Maire se charge de demander d'autres devis pour faire jouer la concurrence.

Des courriers ont été envoyés à 5 banques pour mise en concurrence en vue de souscrire un emprunt destiné à financer partiellement les travaux de la salle ainsi que la T.V.A. Compte-tenu de la baisse annoncée des taux, le Maire renégociera les propositions faites.

Assainissement :

Une fosse d'accumulation est prévue pour le tout à l'égout dans l'avenir, mais le problème de vidange est à prévoir.

Voiries :

Le Maire **INFORME** être dans l'attente des décisions de subventions « voiries » du Conseil Général, dont la réunion est prévue le 23 février prochain.

Eglise :

Le Maire a demandé à l'entreprise Plaire de vérifier le réglage de l'horloge de l'Eglise et d'établir un devis éventuellement.

Cimetière :

M. Louis ACCARY présente le résultat d'un long travail de repérage des tombes et de création d'un plan du cimetière, le tout mis sur Cdrom. Ce fastidieux travail permettra de retrouver les familles en cas de recherches futures.

Le Conseil Municipal remercie toutes les personnes ayant pris part à ce travail.

Site Internet :

Le Maire note la proposition de M. CHATELLIER d'aider à la mise à jour d'un site.

COMPTE-RENDUS

- Entend Mme Annie ANDRE concernant le projet d'une micro-crèche . Un questionnaire élaboré par la CAF de Saône et Loire sera transmis aux familles pouvant être concernées.

REUNIONS

Réunion du Refuge de la Fourrière prévue

*Après avoir répondu à diverses questions des conseillers municipaux,
L'ordre du jour étant épuisé,
Monsieur le Maire lève la séance à Vingt deux heures.*

Fait à Versaugues le 13 février 2009
Le maire,

Gilles FARNIER